

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU
DU MERCREDI 11 AVRIL 2012 A VOUZIERIS**

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Damien GEORGES ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT

Excusés : *Madame* Christine NOIRET-RICHET ; *Messieurs* Jacques BOUILLON ; Gérard DEGLAIRE.

Personnel communautaire présent : M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction, Mme Monique GOUJON, Responsable du suivi budgétaire et financier, Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire de Direction.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h30.

Madame BUSQUET est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Points soumis à délibération du Bureau

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE BUREAU DU 01/02/2012

Aucune remarque n'étant apportée, ce compte rendu est adopté, à l'unanimité.

II) FINANCES :

• ***Proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie***

Monsieur FORGET présente la nécessité de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie puisque les travaux d'aménagement de la ZAC de Vouziers, en cours, conduisent à un besoin de trésorerie important. En effet, les subventions attendues ne seront versées que sur la production des factures acquittées.

Ainsi, Monsieur le Directeur présente les propositions remises par le Crédit Agricole et par la Caisse d'Épargne dont les membres du bureau ont été destinataires.

Monsieur SIGNORET estime que, quelle que soit la situation, le Crédit Agricole est plus intéressant car la commission est moindre.

Madame CAPPELLE rappelle la demande de la commission Finances à savoir la transmission par la trésorerie de ratios tels que le fond de roulement, le besoin en fond de roulement, la capacité d'autofinancement. Ces éléments financiers permettraient d'avoir une analyse plus fine du budget communautaire.

Monsieur COLIN indique qu'il souhaiterait organiser une commission des finances, en présence du Président SIGNORET, dédiée à un positionnement sur les futurs besoins pour des projets tels que la piscine, le bâtiment d'entreprises.

A l'unanimité, les membres du bureau retiennent la proposition d'ouverture de ligne de trésorerie du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Montant de 1 000 000 €uros à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois – 0,88%

La périodicité des intérêts sera trimestrielle. La durée de cette ligne de trésorerie sera d'une année, utilisable par tranche minimum de 15 000 €. La commission d'engagement s'élève à 0,20%, soit 2 000 €. La commission de non utilisation et les frais de dossier s'élèvent à 0 euros.

• *Examen de demandes de subventions*

La commission Finances, vie sociale, sportive et culturelle a examiné les dossiers suivants lors de sa réunion du 22 mars dernier pour lesquels le Bureau est chargé d'en délibérer.

Porteur du projet	Motif de la demande	Budget présenté	Subvention sollicitée	Proposition commission Finances
Association RESO	Soutien exceptionnel pour participation d'une étude territoriale	Budget prévisionnel : 82 655 € en dépenses et 83 642 € en recettes	7 500,00 €	0,00€ Dossier jugé insuffisamment précis
Association KADENCE	Organisation festival pluridisciplinaire "La Petite Musik dans la Prairie" du 14/07/2012	Budget prévisionnel : 49 310 € en dépenses et en recettes	1 500,00 €	1 350,00€, soit 50% du budget « Communication »
Chemin de Fer Touristique des Ardennes	Subvention exceptionnelle pour le festival autorail - août 2012	Budget prévisionnel : 15 174 € en dépenses et 15 960 € en recettes	1 500,00 €	1146,00€, soit 15% des frais liés à l'acheminement de 2 trains extérieurs
Association Culturelle de Sy	Subvention Festival du Jeune Regard 2012 - deuxième édition - 2 et 3 juin 2012	Budget prévisionnel : 22 968 € en dépenses et en recettes	3 500,00 €	1100,00 €, 10% des frais liés à l'exposition
Les Rencontres Musicales de Louvergny	Rencontres de Louvergny du 4 au 19 août 2012 dont 4 concerts sur territoire 2C2A	Budget prévisionnel : 49 310 € en dépenses et en recettes	2 000,00 €	2 000€, soit 5,5% du budget prévisionnel
Association Lire Aussi	Renouvellement de l'adhésion	Budget prévisionnel : 87 500 € en dépenses et en recettes	1 500,00 €	1 500,00 €
Fédération des Clubs CPN	Subvention d'investissement projet de déménagement et d'extension	Budget prévisionnel : 77 608 € en dépenses et en recettes	7 108,30 €	4400€ (prise en charge de l'étude architecturale – Hébergement à long terme à Boulton aux Bois
ADIL 08	Subvention de fonctionnement	Budget prévisionnel : 255 357,11 € en dépenses et 253 291,95 € en recettes	718,00 €	718,00€

A l'unanimité, les membres du bureau attribuent les subventions comme proposé par la commission des Finances

Il est précisé que M. Dominique GUERIN n'a pas pris part au vote concernant l'ADIL compte tenu de sa fonction de Président au sein de cette association.

• *Demande de subvention portée par l'association – Sauvegarde des Ardennes*

Monsieur MATHIAS rappelle que la 2C2A est labellisée Pôle d'Excellence Rurale comprenant, entre autre, la création de plate-forme bois énergie.

A ce titre, la 2C2A s'est rapprochée d'Enercoop pour envisager la gestion d'une telle structure mais cette dernière n'est pas intéressée.

L'association « Sauvegarde des Ardennes » dont la mission principale est d'accompagner des personnes en difficulté pour leur permettre de s'insérer socialement et professionnellement, a recensé une possibilité de développement d'activités sur une base « mixant » insertion et filière bois énergie.

Cette structure dispose de plusieurs établissements dans le département dont l'établissement 3AFI (Animation Accompagnement Aide à la formation et à l'Insertion) – travaillant par le biais de chantiers d'insertion.

L'association a fait réaliser une étude « Recherche Action sur la filière bois » par un professionnel, le cabinet ALDESS. C'est à partir des conclusions de cette étude que la Sauvegarde des Ardennes a recruté un chargé de mission, financé par la Région. Un projet concret, à l'échelle de trois territoires - 3 cantons, Pays Sedanais, Argonne Ardennaise - a émergé. Il s'agit de créer une SCIC de type SA et labellisée Entreprise d'Insertion (montée en puissance progressive projetée, de 2 emplois ETP à 20 sur 3 ans). La SCIC pourrait proposer des activités de type entretien, collecte, stockage, broyage, vente et transport.

Ce projet pourrait réellement être concilié avec le projet de plateforme de la 2C2A dans la mesure où cette SCIC pourrait en assurer la gestion ; un travail complémentaire reste cependant à mener.

Toutefois, ce projet de SCIC est un projet qui doit être collectif, ne pouvant aboutir qu'avec la collaboration de l'ensemble (d'une majorité) des acteurs privés et publics, et notamment de la 2C2A. La Région s'est engagée à soutenir le projet à la condition d'un « rassemblement ».

Une étude pré-opérationnelle est nécessaire avant la mise en place de l'association de préfiguration ; la création de la SCIC étant prévue pour le début de l'année 2013.

Les participations financières envisagées pour la 2C2A sont les suivantes :

- 3907 € pour l'étude pré-opérationnelle : étape n°1
 - 1000 € de participation à l'association de préfiguration : étape n°2
 - 2000 € de participation au capital social de la SCIC
 - 3000 € d'aide à l'investissement de la SCIC
 - 2000 € d'aide au démarrage de la SCIC
- } étape n°3

Soit 11 907 € au total.

Monsieur FORGET indique que le dossier présenté par cette association est très bien constitué et, s'agissant de l'opportunité de structuration de la filière bois/énergie, arrive aux mêmes conclusions que la communauté de communes.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande où sera situé le siège social de cette association, la plate-forme. Par ailleurs, il s'interroge sur le bassin de recrutement.

Monsieur MATHIAS répond que le siège social de cette association est situé dans le Pays Sedanais ; Une plate-forme doit être aménagée sur chaque territoire soit au sein du Pays Sedanais, des 3 cantons

et de l'Argonne Ardennaise. La création de 20 ETP est prévue, recrutés et répartis sur chaque territoire.

Monsieur FORGET indique que la 2C2A a donc tout intérêt à être membre du Conseil d'Administration de la SCIC afin de défendre une politique d'emploi locale.

Monsieur SIGNORET ajoute qu'il sera demandé un recrutement à parts égales sur tous les territoires. Il ajoute que le positionnement de ce jour consiste en la première étape, soit le financement de l'étude de faisabilité. Le Bureau sera de nouveau sollicité en fonction de ses résultats.

Monsieur Ph ETIENNE demande s'il sera possible d'y adjoindre une plate forme de stockage de bois vendu à l'exportation puisque des négociants sont confrontés à un problème de stockage.

Monsieur FORGET répond que dans le cadre du montage pressenti (PER), la 2C2A doit financer les investissements. Dans l'hypothèse où la 2C2A confierait l'exploitation de cette plate-forme à un partenaire, comme pourrait l'être la SCIC à créer, un bail serait signé et l'exploitant aurait toute liberté, tant que les clauses du bail le lui permettent, d'utiliser une partie de la plate forme à une activité de stockage de bois.

Monsieur SIGNORET ajoute que ce point sera à étudier.

A l'unanimité, les membres du bureau approuvent l'attribution d'une subvention à l'association Sauvegarde des Ardennes pour l'étude pré-opérationnelle de constitution d'une SCIC.

• **Convention de moyens avec la Chambre Agriculture des Ardennes en 2012**

Une convention cadre a été signée avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes en mars 2009 qui se décline chaque année en conventions d'attribution de moyens.

Pour rappel la convention cadre précise que les objectifs du partenariat avec la Chambre sont :

- de mettre en œuvre des actions transversales, qui concernent plusieurs secteurs d'activité, que les structures isolées ne pourraient pas mettre en place.
- de mettre en œuvre des actions qui intéressent à la fois la 2C2A et le Pays mais aussi le monde agricole, ce qui nécessite concertation et réflexion sur les objectifs communs.
- de définir une démarche globale d'actions articulée autour d'axes stratégiques forts, à savoir :
 - La communication
 - L'environnement et l'aménagement du paysage
 - L'emploi en agriculture.
 - Le tourisme
 - Les services
- d'accompagner les travaux de la commission « aménagement du territoire et Pays » à la fois pour l'élaboration du programme annuel d'actions et pour sa mise en œuvre.

En 2011, il a été demandé à la Chambre d'Agriculture de définir un projet d'envergure pour le développement du monde agricole. Ainsi, deux réunions de concertation, regroupant notamment des agriculteurs et des élus, ont été organisées. Elles ont permis à la Chambre de rédiger une proposition de programme d'actions pluriannuel axé sur le développement de l'emploi et des filières et circuits courts.

Le Bureau est donc invité à se positionner sur les actions 2012 à retenir étant précisé que la commission Aménagement du territoire et Pays a remis un avis favorable sur le projet présenté laissant la commission Finances, vie sociale, culturelle et sportive se positionner sur l'aspect financier.

Monsieur MATHIAS indique que la convention change un peu. L'idée étant d'essayer de cibler les actions autour des filières courtes et le développement de l'emploi dans l'agriculture.

Monsieur MATHIAS reprend les principaux points du programme d'actions :

Objectif 1: Favoriser l'émergence des projets

- ✓ Inventaire des cédants
- ✓ Inventaire des produits fermiers et de l'accueil à la ferme
- ✓ Actions de sensibilisation (exemples)
- ✓ Installation de jeunes avec du foncier des collectivités
- ✓ Repérage agricole territorial

Objectif 2 : Accompagner les porteurs de projets

- ✓ Accompagnement individuel des candidats à l'installation
- ✓ Accompagnement individuel des projets de diversification
- ✓ Structurer la commercialisation
- ✓ Proposer des formations adaptées aux demandes des producteurs
- ✓ Développer l'emploi salarié (emploi partagé, emploi saisonnier, appui ponctuel,...)

Objectif 3 : Communiquer sur les actions, sur les produits fermiers

- ✓ Financement de panneaux de signalisation des fermes faisant de l'accueil ou de la vente à la ferme
- ✓ Développer et valoriser le réseau Bienvenue à la ferme sur le territoire
- ✓ Développer une rubrique « produits fermiers » sur le site Internet de la 2C2A
- ✓ Valoriser les produits locaux et l'agriculture en général lors d'événementiels 2C2A
- ✓ Communiquer auprès des scolaires
- ✓ Communiquer auprès du grand public

Monsieur MATHIAS précise que l'opération Repérage Agricole Territorial a pour objectif de repérer, sensibiliser et informer les futurs cédants pour faciliter la transmission d'exploitations et orienter les cessations d'activités vers l'installation de jeunes agriculteurs et la confortation d'exploitations modestes.

Ce repérage ne concernerait qu'une trentaine de communes.

D'après la Chambre, la plus-value de cette opération résiderait dans le fait que cela permettrait d'avoir une approche plus fine et un accompagnement des cédants et futurs exploitants plus personnalisé (entretien individuel avec tous les agriculteurs de la zone étudiée par exemple).

M. MATHIAS fait part de son souhait d'accueillir dans les groupes de travail des agriculteurs, de manière à intégrer des spécialistes capables de cerner les besoins et les attentes des agriculteurs.

Monsieur GODART estime nécessaire de réfléchir aux besoins de main d'œuvre dans l'agriculture.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT fait remarquer que de moins en moins d'agriculteurs sont agréés pour la vidange des fosses septiques. Le montage du dossier étant long et compliqué, il serait intéressant de mettre en place une assistance au montage administratif des dossiers. Actuellement, au sein du SSE, des marchés sont lancés pour la vidange d'assainissements collectifs et ce sont des entreprises extérieures au territoire qui obtiennent les marchés, ce qui lui paraît totalement anormal.

M. GODART indique que la réglementation est différente selon qu'on parle d'élevage et d'assainissement.

Monsieur JP GUERIN précise que le repérage agricole territorial s'impose sur des zones où le renouvellement des exploitations pose problème. Cette démarche est bien entendu totalement basée sur le volontariat et réalisée en totale discrétion. Il estime nécessaire d'avoir une telle action sur notre territoire qui a obtenu des résultats probants sur les Crêtes.

A l'unanimité moins une abstention, les membres du bureau approuvent la convention de moyens, avec l'option « Repérage agricole territorial » avec la Chambre Agriculture des Ardennes en 2012.

III) Parc Argonne Découverte :

- **Tarifs lors d'organisation d'événementiels**

Le Bureau du 1er février 2012 a fixé les tarifs exceptionnels applicables au PAD en 2012 conformément à la délégation qu'il détient du Conseil de Communauté. Ainsi, un tarif exceptionnel de 5€ a été fixé pour les week end des 25/26 février, 03/04 mars, 10/11 mars, 31/03 et 01/04, 27/28 octobre.

Cependant, une erreur a été commise sur la date de fin de saison. Le PAD fermant ses portes le 7 novembre, le dernier week end concerné par un tarif réduit est celui des 3 et 4 novembre 2012 et non pas celui des 27 et 28 octobre.

A l'unanimité, les membres du bureau acceptent la modification de la délibération concernant les tarifs lors d'organisation d'événementiels.

- **Tarifs de la boutique et du restaurant 2012**

Conformément aux délégations qu'il détient, le Bureau est invité à se prononcer sur les tarifs applicables au PAD pour la boutique et le restaurant, figurant dans la note de synthèse transmise à chaque membre.

A l'unanimité, les membres du bureau approuvent les tarifs de la boutique et du restaurant pour l'année 2012.

IV) QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Vouziers, le 13 avril 2012

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Francis SIGNORET

Françoise BUSQUET